

AR Prefecture006-210601233-20230614-16-DE
Reçu le 21/06/2023**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES**

--

ARRONDISSEMENT DE GRASSE

--

**CANTON DE
CAGNES-SUR-MER-2****SÉANCE du : mercredi 14 juin 2023****Présidence de Monsieur Joseph SEGURA,
Maire, Conseiller départemental des Alpes-Maritimes,
Président délégué de la Métropole Nice Côte d'Azur**Convocation :

Date d'envoi : 08 juin 2023

Date d'affichage : 08 juin 2023

Délibération :

Télétransmis en Préfecture des AM le : 21 JUIN 2023

Affichée en mairie le : _____

Notification(s) éventuelle(s) le : 21 JUIN 2023

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1-2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX				
exercice	présents	votants	Pouvoirs	Absents
35	28	33	5	2

Pôle / Service : **Service Finances**
Délibération N° : **DCM20230614_16**Rapporteur : **Monsieur BERNARD**
Secrétaire de séance : **Madame MORETTO ALLEGRET**

Le mercredi 14 juin 2023 à 17H30, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Laurent-du-Var, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville en séance, sous la Présidence de M. Joseph SEGURA, Maire, et cela conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

Monsieur Joseph **SEGURA**, Monsieur Thomas **BERETTONI**, Madame Brigitte **LIZEE JUAN**, Madame Danielle **HEBERT**, Monsieur Gilles **ALLARI**, Madame Nathalie **FRANQUELIN**, Monsieur Jean-Pierre **BERNARD**, Madame Mary-Claude **BAUZIT**, Monsieur Marcel **VAÏANI**, Madame Marie-Paule **GALEA**, Monsieur Eric **BONFILS**, Monsieur Bernard **GIRARDOT**, Madame Juliette **BARALE**, Monsieur Jean-Pierre **PAUSELLI**, Monsieur Michel **ELBAZ**, Madame Florence **ESPANOL**, Monsieur Christian **RADIGALES**, Madame Corinne **NESONSON**, Monsieur Yoann **SUAU**, Monsieur Ludovic **GALLUCCIO**, Madame Laurie **MORETTO ALLEGRET**, Madame Alexandra **DEY**, Madame Priscilla **HALIOUA**, Monsieur Raphaël **PALAYER**, Madame Marie-France **CORVEST**, Monsieur Marc **ORSATTI**, Monsieur Franck **ESPINOSA**, Madame Sandrine **BELOT**

Excusé(s) avec POUVOIR donné conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code général des collectivités territoriales :

Madame NAVARRO-GUILLOT à Madame BAUZIT
Madame CHARLIER à Monsieur PALAYER
Monsieur DOMINICI à Madame ESPANOL
Madame GUERRIER BUISINE à Monsieur ELBAZ
Madame RAMELLA-VICENTE à Monsieur RADIGALES

Absent(s) :

Monsieur VILLARDRY, Monsieur MOSCHETTI

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1-2023

Mes chers collègues,

Par délibération en date du 12 avril 2023, le Conseil Municipal a procédé à l'adoption du budget primitif pour l'exercice 2023.

Il convient d'apporter des modifications budgétaires techniques aux autorisations initiales prévues au Budget Primitif 2023. Celles-ci portent d'une part, sur des ajustements de crédits et d'autre part, sur des demandes supplémentaires à satisfaire.

Ce projet de délibération a été examiné lors de la commission municipale « Finances, Ressources Humaines et Administration Générale » qui s'est tenue le 05/06/2023.

Ceci étant exposé, je vous demande donc, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

APPROUVER la décision modificative n°1 du Budget Ville au titre de l'exercice 2023 ainsi qu'il suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Fonction	Article	Libellés	Dépenses	Recettes
21	824	2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	84 000,00	
Chapitre 21 — Immobilisations corporelles				84 000,00	
23	824	2315	Installations, matériel et outillage technique	-84 000,00	
Chapitre 23 -Immobilisations en cours				-84 000,00	
041	01	21318	Ecriture d'ordre comptable - Autres bâtiments publics	9 332,46	
041	01	2315	Ecriture d'ordre comptable - Installations, matériel et outillage technique	107 396,82	
041	01	238	Ecriture d'ordre comptable - Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles		9 332,46
041	01	238	Ecriture d'ordre comptable - Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles		107 396,82
Chapitre 041 — Opérations patrimoniales				116 729,28	116 729,28
TOTAL GENERAL DE LA SECTION INVESTISSEMENT				116 729,28	116 729,28

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1-2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Fonction	Article	Libellés	Dépenses	Recettes
011	415	611	Contrats de prestations de services	92 000,00	
Chapitre 011 — Charges à caractère général				92 000,00	
65	020	6512	Droits d'utilisation – Informatique en	4 000,00	
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante				4 000,00	
67	33	6714	Bourses et prix	1 500,00	
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles				1 500,00	
70	415	7062	Redevances et droits des services à caractère culturel		92 000,00
Chapitre 70 – Produits des services et du domaine					92 000,00
74	01	7411	Dotation forfaitaire		9 326,00
Chapitre 74 — Dotations et participations					9 326,00
022	01	022	Dépenses imprévues de fonctionnement	3 826,00	
Chapitre 022 – Dépenses imprévues				3 826,00	
TOTAL GENERAL DE LA SECTION FONCTIONNEMENT				101 326,00	101 326,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par :

VOIX POUR : 29

VOIX CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 4 Madame CORVEST, Monsieur ORSATTI,
Monsieur ESPINOSA, Madame BELOT

APPROUVE la décision modificative n°1 du Budget Ville au titre de l'exercice 2023 ainsi qu'il suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Fonction	Article	Libellés	Dépenses	Recettes
21	824	2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	84 000,00	
Chapitre 21 — Immobilisations corporelles				84 000,00	
23	824	2315	Installations, matériel et outillage technique	-84 000,00	
Chapitre 23 -Immobilisations en cours				-84 000,00	

AR Prefecture

006-210601233-20230614-16-DE

Reçu le 21/06/2023

DECISION MODIFICATIVE N°1-2023

Le : 14 juin 2023

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1-2023

041	01	21318	Ecriture d'ordre comptable - Autres bâtiments publics	9 332,46	
041	01	2315	Ecriture d'ordre comptable - Installations, matériel et outillage technique	107 396,82	
041	01	238	Ecriture d'ordre comptable - Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles		9 332,46
041	01	238	Ecriture d'ordre comptable - Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles		107 396,82
Chapitre 041 — Opérations patrimoniales				116 729,28	116 729,28
TOTAL GENERAL DE LA SECTION INVESTISSEMENT				116 729,28	116 729,28

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Fonction	Article	Libellés	Dépenses	Recettes
011	415	611	Contrats de prestations de services	92 000,00	
Chapitre 011 — Charges à caractère général				92 000,00	
65	020	6512	Droits d'utilisation – Informatique en nuage	4 000,00	
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante				4 000,00	
67	33	6714	Bourses et prix	1 500,00	
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles				1 500,00	
70	415	7062	Redevances et droits des services à caractère culturel		92 000,00
Chapitre 70 – Produits des services et du domaine					92 000,00
74	01	7411	Dotation forfaitaire		9 326,00
Chapitre 74 — Dotations et participations					9 326,00
022	01	022	Dépenses imprévues de fonctionnement	3 826,00	
Chapitre 022 – Dépenses imprévues				3 826,00	
TOTAL GENERAL DE LA SECTION FONCTIONNEMENT				101 326,00	101 326,00

AR Prefecture

Le : 14 juin 2023

006-210601233-20230614-16-DE

Reçu le 21/06/2023

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1-2023

En application des dispositions de l'article L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales, le Maire est chargé d'exécuter les décisions du Conseil Municipal.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du Tribunal administratif de Nice sis 18 avenue des Fleurs (06000 NICE) ou via l'application www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire de Saint-Laurent-du-Var
Conseiller Départemental des Alpes-Maritimes
Président délégué de la Métropole Nice Côte d'Azur

Joseph SEGURA

